



« Expérimentation de décentralisation des canaux de Bourgogne, du Centre, du Nivernais et de la rivière Seille en sa partie navigable »

AVIS

présenté par

Jean-François MICHON

COMMISSION N° 2

Développement économique, emploi, innovation, tourisme

SEANCE PLENIERE DU 8 DECEMBRE 2009

Conseil économique et social de Bourgogne  
17, boulevard de la Trémouille – B. P. 1602 – 21035 Dijon cedex - Tél. 03 80 44 34 32 - Fax 03 80 44 33 09  
e-mail : [cesr@cr-bourgogne.fr](mailto:cesr@cr-bourgogne.fr) [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr)

## LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif à l'expérimentation de décentralisation des canaux de Bourgogne, du Centre, du Nivernais et de la rivière Seille en sa partie navigable,
- ◆ L'avis de la Commission « Développement économique, emploi, innovation, tourisme » du CESR,

Il est proposé de délibérer comme suit :

Le CESR prend acte de la finalisation et de la signature imminente de la convention d'expérimentation de décentralisation des canaux de Bourgogne, du Centre, du Nivernais et de la rivière Seille en sa partie navigable.

Compte tenu du délai nécessaire à l'examen de l'ensemble du dossier, le CESR n'est pas, à ce jour, en mesure d'émettre un avis circonstancié.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

## **EXPLICATION DE VOTE**



## Intervention d'André FOURCADE au titre de la CFDT

« Pour la CFDT Bourgogne, la période actuelle est hélas, d'abord marquée par la crise : ce qui interroge et inquiète les Bourguignons, qui en souffrent, c'est d'abord la situation économique et sociale qui concerne aussi bien les entreprises que les salariés, les chômeurs et les retraités de notre région. **La crise économique est loin d'être terminée** et l'urgence pour notre assemblée qui représente la société civile, économique, sociale et associative est de travailler sur les réponses à construire pour favoriser et préparer la sortie de la crise qui nous frappe actuellement.

Le CESR a été informé récemment du transfert expérimental des canaux décidé par la Région. Et aujourd'hui, nous est transmise la convention d'expérimentation Etat-Région, pour avis.

Le CESR a exprimé dans ses derniers avis budgétaires (DM, DOB, BP 2010) ses réserves et ses interrogations à ce sujet, que nous partageons. Le CESR vient d'être informé d'une saisine du Président du Conseil régional concernant les aspects touristiques, à terminer avant fin 2010. L'expérimentation est prévue sur trois ans ; elle doit permettre de prendre au bout du compte une décision définitive concernant le transfert qui peut être porteur d'engagements importants et durables.

En effet, l'expérience a montré que **les décentralisations** et les transferts de compétences précédents, opérés par l'État (lycées, TER, TOS...), **ont révélé des surprises souvent désagréables pour les régions :**

- **l'état lamentable des bâtiments et les capacités insuffisantes des lycées** ont contraint la Région à un lourd programme de rénovation, qui se poursuit encore, et la construction d'une dizaine d'établissements tel Toucy, Chevigny, Decize, etc.

- **la vétusté du matériel TER** (plus de 35 ans de moyenne d'âge au moment du transfert) a conduit la Région à des achats massifs de rames TER modernes ainsi qu'à des travaux de rénovation des gares et même de certaines voies. Ces investissements ont fait du chapitre transport le premier du budget régional que l'on nous propose pour 2010. Les nombreux avis successifs du CESR sur le TER Bourgogne nous ont permis de suivre la mise en œuvre progressive de cette politique, d'en évaluer les résultats et de mesurer les améliorations importantes des dessertes, de la fréquentation et du confort.

**Les conditions du transfert des lycées, des TER mais aussi des TOSS et de l'apprentissage nous ont rendu méfiants et dubitatifs sur les engagements de l'Etat** Elles ont aussi bien montré la complexité de ces questions et la difficulté d'appréciation et de pilotage d'un domaine complètement nouveau qui nécessitent une expertise et une expérience importantes.

Le transfert des canaux est un dossier lourd qui soulève de nombreuses questions, par exemple :

- combien de kilomètres de berges à restaurer totalement ou partiellement sur les 1100 km de rives ? Et à quelle échéance ?
- combien d'écluses, de maisons éclusières à rénover sur plus de 300 ?
- quels impacts sur la qualité et la disponibilité en eau ?

- quelles retombées touristiques et économiques pour les zones traversées et pour l'ensemble des Bourguignons ?
- quelles implications budgétaires en recettes et en dépenses pour la Région ?

Les trois années d'expérimentation doivent permettre à la Région et ses services en lien avec les partenaires (Etat, VNF...) de réunir tous les éléments d'analyse et d'appréciation concernant les canaux bourguignons, à la fois sur l'état des lieux technique, économique, environnemental, financier ainsi que sur les conditions de l'exploitation et les perspectives en matière touristique, d'animation, etc.

**La CFDT Bourgogne souhaite que, le moment venu, sur la base de ces diagnostics, le CESR puisse se saisir de cette question** sous ses différentes dimensions pour participer à l'établissement du bilan et à l'évaluation de l'expérimentation. Il pourra ainsi apporter sa contribution à l'élaboration de la décision finale concernant le transfert des canaux ».